

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2022**

Délibération n° :

DL52/2022

Objet : Adoption du règlement budgétaire et financier

L'an deux mille vingt-deux,

Le mardi 6 décembre 2022,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. BLIN (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- Mme HAMON (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT (titulaire - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme PERIS (titulaire - CCHVC)
- Mme VALOT (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

Madame HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à Monsieur BAY (titulaire - CCHVC)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) ; Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS) ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) ; M. DOBIGNY (titulaire - CPS) ; Mme DUMAS (titulaire - CPS) ; Mme GELOT (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) ; M. ZIANE (titulaire - CPS)

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 28/11/2022

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Dominique FONTENAILLE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 22
VOTANTS : 23

Délibération n°DL52/2022
Adoption du règlement budgétaire et financier

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), autorisant les collectivités territoriales et leurs établissements publics, par délibération de l'assemblée délibérante, à adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57, M14 et M4,

Vu la délibération n° DL2/2022 du 7 février 2022 adoptant le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 pour le budget public,

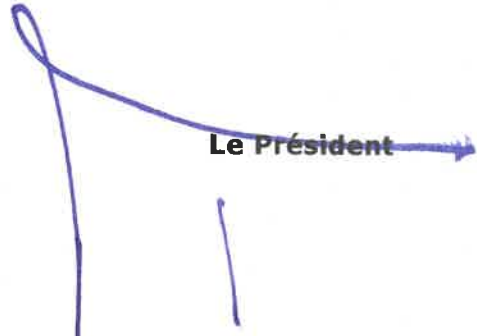
Vu la note de présentation,

Considérant que le passage à la nomenclature M57 oblige la collectivité à adopter un règlement budgétaire et financier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **D'adopter** le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération, applicable au 1^{er} janvier 2023 pour le budget public et privé,
- **De conserver** les modalités de présentation du budget par nature avec une présentation fonctionnelle,
- **De conserver** les modalités de vote du budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, avec vote sur les chapitres « opération d'investissement » de la section d'investissement,
- **D'autoriser** le Président à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2023, sur le budget public, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédiés aux dépenses imprévues).

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme


Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **12 DEC. 2022**
Affichée le : **12 DEC. 2022**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL52_2022
Date de la décision:	2022-12-12 00:00:00+01
Objet:	Adoption du règlement budgétaire et financier
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	091-200062321-20221212-DL52_2022-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20221212-DL52_2022-DE-1-1_0.xml	text/xml	1120
<i>nom original:</i>		
Annexe DL 52 2022 Règlement budgétaire et financier.pdf	application/pdf	517377
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20221212-DL52_2022-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	517377
<i>nom original:</i>		
Note présentation DL 52 2022.pdf	application/pdf	82737
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20221212-DL52_2022-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	82737
<i>nom original:</i>		
dl 52 2022.pdf	application/pdf	111728
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20221212-DL52_2022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	111728

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	12 décembre 2022 à 10h38min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 décembre 2022 à 10h40min06s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	12 décembre 2022 à 10h40min16s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	12 décembre 2022 à 10h45min48s	Recu par le MIAT le 2022-12-12